

DEPARTEMENT

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

YONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

23 juin 2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023

ID : 089-218904647-20230630-2023_055-DE



Objet de la délibération

Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour l'été 2023

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme LETIN, Mme AUTRET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOUILLIER (pouvoir à M. LOISEAU), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BRIET (pouvoir à M. KASPAR), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. HERVÉ (pouvoir à Mme SIMON), Mme LOPEZ.

Absents : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND, Mme SZEZYK.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 2°.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel chaque année, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités au sein des services techniques, culturels, jeunesse et pour la surveillance de la baignade de la plage de Villeneuve-sur-Yonne,

Il est proposé pour la période estivale soit du 1^{er} juillet au 3 septembre 2023, de recruter, des agents contractuels pour faire face aux besoins dans les services suivants :

- Services techniques : 2 postes à temps complet
- Musée-Galerie : 2 postes à temps non complet
- Surveillance baignade : 2 postes à temps non complet
- Service jeunesse : 2 postes à temps complet et 3 postes à temps non complet

Considérant les avis favorables

- Du CST réuni le 1^{er} juin 2023
- de la commission ressources humaines réunie le 20 juin 2023

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **CRÉÉ** les postes contractuels pour faire face à des besoins liés à accroissement saisonnier d'activités dans les conditions ci-dessus listées
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces postes

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Fabrice LOISEAU

La Maire
Nadège NAZE

